

## **REUNION RP CÔTE D'AZUR DU JEUDI 29 AOUT**

Présents à la réunion : Staes Isabelle, De Geoffroy Anne, Camacho Isabelle, Casabianca Pierre Olivier, Vitiello Jean Bernard, Pascal Martin, Laurence Collet

### **Préambule**

Rectificatif relatif à certaines informations diffusées auprès des salariés sur la cause de l'inondation du bâtiment de France 3, en octobre 2015. Ce ne sont pas les caves ou fenêtres ouvertes qui sont la cause des inondations du bâtiment. C'est une bouche d'aération au fond de la régie. Les responsables techniques n'ont donc pas été négligents.

### **PRESENTATION DU JT**

La position de la direction est toujours la même : Les CDI sont prioritaires en présentation mais il y a toujours des exceptions à la règle. La direction veut que nous ayons des bons professionnels présentateurs, surtout dans la période préélectorale dans laquelle nous entrons. Malgré tout, exceptionnellement, des CDD peuvent être appelés à présenter le JT.

### **CLES DE VOITURE**

Chaque salarié aura un code et il devra l'utiliser, l'entrer dans le système, pour récupérer les clefs du véhicule.

Le salarié qui aura retiré les clés sera responsable en cas d'amende ; si un autre salarié conduit la voiture, ce dernier devra le stipuler par mail. Il faut être honnête.

Les RP soulignent que dans un tournage lorsqu'il y a deux ou trois conducteurs possibles, on ne sait jamais qui conduisait !

On en arrive à noter en rentrant ce qu'on a fait comme trajet avec qui.

Les RP demandent que, comme dans certaines régions, des carnets de route soient mis dans les véhicules.

### **INTERMITTENTS et MAJORATION des WE**

La régularisation pour le premier semestre 2019 doit arriver en septembre. La date n'a pas été confirmée. Depuis le mois de Juillet, les CDD doivent percevoir les bonnes majorations pour les WE.

### **MUTUELLE**

Il n'y a plus de contribution employeur pour la mutuelle après un départ à la retraite. Ce qui est vrai c'est que le retraité peut demander la continuité de son contrat, comme le prévoit la loi et payer la cotisation pour le même service. La cotisation employeur passant à la charge de l'ancien salarié, le tarif augmente !

### **POSTES GELES**

Il y a trois postes gelés (un au montage, un chez les OPV et un poste de rédacteur à la locale de Nice). La direction affirme que les recrutements dépendent d'une réflexion globale du groupe FTV.

Les RP déplorent que depuis un an, voire deux (dans le cas du poste de rédacteur), rien ne bouge. Ce n'est pas normal que la direction mette plus d'un an pour prendre une décision sur un remplacement de poste.

### **RCC**

Même réflexion globale sur les postes libérés par les retraités. La direction ne peut pas dire si un poste sur deux ou sur trois ne sera remplacé à Antibes. Seule certitude, à Menton !!! Dans la cité du Citron les deux postes seront remplacés. Le poste de Jean-Marc Sara est déjà mis en consultation.

Les RP rappellent que déjà, auparavant, trois preneurs de son (Marc Conil, Marc Belleville Rémy Foltête) n'ont pas été remplacés.

La direction doit tenir compte de la RCC et l'évolution de notre télé. Sur certains postes on sait qu'on aura besoin d'un autre profil. La négociation en cours sur les nouveaux métiers fait qu'il n'est pas pertinent, selon la direction, de recruter aujourd'hui, des monteurs JRI par exemple pourront être recrutés.

L'objectif pour la direction- c'est en négociation- c'est d'avoir des techniciens de plateau qui feront du son de la caméra de la vidéo.

### **NOUVELLE GRILLE DE RENTREE**

La direction explique que contrairement aux premières déclarations du rédacteur en chef il y a plusieurs semaines, il n'y aura pas 4, mais 5 équipes par jour à Antibes en semaine sauf un seul jour, variable, dans la semaine où il y en aura 4 et le WE où il y en aura 3.

Les RP prennent note. Ils font remarquer que cela fait tout de même 3 jours par semaine à effectifs réduits sur le jt.

De plus, chaque mois, il y aura une mutualisation des moyens entre les locales de Toulon , Nice et Marseille, qui devront travailler sur un même thème.

Les RP font remarquer que beaucoup d'autres régions ont décidé préserver leurs effectifs sur leurs jt (par exemple en rediffusant des reportages dans les fameux 7 minutes).

Les RP regrettent par ailleurs que des émissions ressemblant à de la prod soient faites par les équipes du JT, dans le JT.

### **MOUVEX ET IMMERSION**

La direction affirme qu'on ne fait pas du journalisme sur la base du volontariat. Si certains journalistes ne se sentent pas ou ont besoin d'accompagnement, qu'ils le disent. La direction peut les accompagner.

Si les rédacteurs ne se sentent pas à l'aise avec les directs ou les movex, qu'ils se signalent à la direction, cette dernière ne les planifiera pas.

En ce qui concerne la locale :

La direction ne sait pas encore si l'équipe de locale de movex sera remplacée!!! le movex tourné par la locale pourrait être diffusé dans la page locale ? Une réflexion est en cours.

Les RP soulignent que le fait de tourner dans une entreprise pendant quatre épisodes peut poser un problème déontologique.

La Direction pense que tout se discute avec le rédacteur en chef. Il faut avoir des échanges sur le fond et aller au-delà du cadrage !

Concernant le montage du module, les monteurs accompagneront bien les équipes sur le terrain. La direction a décidé de maintenir cette présence pour créer un collectif de projet. Le regard du monteur est très important et c'est un ajout créatif dans le déroulement du reportage, selon la direction.

Les rp soulignent les difficultés de monter 4 minutes 30 sur un ordinateur portable, qui plus est à l'extérieur...

La direction précise que cette organisation est une expérimentation. Si elle ne fonctionne pas, elle sera arrêtée !

## **JPBC**

Tous les monteurs peuvent participer au montage du module, ils doivent se signaler à l'encadrement.

## **RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

Oui des rendez-vous téléphoniques seront organisés. Les psychologues ne peuvent pas se rendre à Nice car la configuration du bureau ne permet pas la confidentialité. Cela devra se faire par téléphone.

La confidentialité nécessite un isolement, un anonymat. Le téléphone permet d'assurer la confidentialité.

Tout le monde peut être entendu, y compris les collaborateurs cdd ou intermittents.

Concernant la composition du comité de pilotage, les RP regrettent que, contrairement aux paroles prononcées par la direction lors de la réunion préparatoire du Comité de pilotage, un seul rédacteur adjoint n'ait été contacté pour faire partie du Comité de pilotage. Un autre adjoint aurait aimé y participer.

La direction rappelle qu'elle a fait son choix et que c'est elle qui compose l'équipe des managers.

## **SERVICE DOCUMENTATION ET WEB**

Les accords sur les Unités de Compétences Complémentaires (UCC) permettent au personnel de la documentation de travailler pour le service Internet. Un travail rémunéré 22 euros brut par jour. La direction rappelle que ces UCC ne seront pas planifiés. Ce travail pour le service numérique se fait sur le temps de travail des salariés. Ce sont à ces derniers de s'organiser pour qu'il n'y ait pas de dégâts. En aucun cas ce travail supplémentaire ne doit pas se faire au détriment du travail pour lequel le salarié est sous-contrat. D'après la direction, cette compétence complémentaire ne doit s'exercer que dans les temps de latence.

Le RP regrettent que ce manque de planification ait créé des tensions entre les salariés du service de documentation. Il faut absolument planifier le personnel pour que de telles tensions ne se reproduisent plus.

Un article a déjà été fait par un salarié du service de documentation en juin. La direction explique que c'était ce salarié qui l'avait fait de sa propre initiative et dans le but de tester sa formation.

La direction précise les conditions de rédaction de ce type d'article : les salariés exerçant leur UCC pour écrire des articles sur notre site doivent fournir des éléments à la chef info web. Cette dernière se chargera de rédiger l'article.

Pour valider ces UCC, des jurys vont être mis en place. D'après la direction, un jury s'est déjà réuni mais ça n'a pas été concluant : « Le QCM auquel ont dû répondre les salariés candidats était trop ambitieux, digne du concours d'entrée de sciences po ».

Une autre session pourrait avoir lieu avant la fin de l'année.

Les RP rappellent que cette écriture d'articles est effectuée sur la base du travail de terrain des journalistes qui sont allés chercher les informations. La moindre des choses est de contacter les personnes qui ont fait le reportage. Cela évitera des erreurs dans les papiers.

Les RP demandent à la direction de faire valoir ce réflexe professionnel essentiel dans les CODIR.

## **REMPLACEMENT AU SERVICE DOCUMENTATION**

Le service doc est à flux tendu. A partir de septembre, le service va devoir analyser 14 minutes de JT en plus et faire des recherches pour alimenter la matinale de France Bleu. En plus de cela, une salariée est en maladie.

Il est urgent de trouver des remplaçants. La direction affirme que depuis mai-juin elle cherche des CDD mais « le profil serait compliqué à trouver ».

Un intermittent va être formé à Marseille mais la direction cherche toujours quelqu'un pour Antibes.

La direction souhaite remplacer au plus vite possible. De nouvelles personnes pourraient être inscrites.

### **JOURS DE CONGES DECOMPTEES POUR LES REGIMES SENIORS ET TEMPS PARTIELS**

Par principe les droits à congé payé doivent être posés en semaine complète. S'il y a un seul jour de congé posé, et qu'il est consécutif ou précédent au jour non travaillé, deux jours de congés sont décomptés.

Si ce jour de congé n'est pas consécutif ou précédent au jour non travaillé (exemple : congé mardi, jour non travaillé jeudi), un seul jour de congé est décompté. C'est l'application de la règle légale.

Cela concerne d'ailleurs tous les temps partiels.

### **TRAVAIL UN JOUR FERIE POUR LES REGIMES SENIORS**

La question se pose pour les salariés de plus de 57 ans qui effectuent leur semaine sur quatre jours. Lorsqu'ils sont planifiés un jour férié, les RP demandent quelle compensation ils reçoivent.

La direction répond que si on est en décompte horaire. Quand on est pta, on récupère 100% en jour et 100% est payé. Si on est journaliste, on a une récupération de 100% et pas de rémunération supplémentaire.

### **DUREE DE VALIDITE D'UN BLAME**

Aucune sanction datant de plus de trois ans ne peut être évoquée par la direction pour venir à l'appui d'une nouvelle sanction contre le salarié. Un blâme datant de plus de trois ans n'est pas effacé du dossier du salarié. Mais il ne peut plus être utilisé contre lui.